

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 21 janvier, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à l'Espace Culturel du Crozuy, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BRAILLON Eliane, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOURGEOIS Annick (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Salomé HAY

Affiché le : 26/01/2022

4. Acquisition par la commune de Boisseuil de la parcelle AL 78 située chemin de Gascour.

La municipalité est entrée en contact avec la famille NICOLAS afin de connaître leurs conditions de vente suite à la division de la parcelle AL 26, en deux parcelles situées Chemin de Gascour à Boisseuil. Ces derniers souhaitant vendre la parcelle AL 78 issue de la division et représentant une surface de 573 m².

En vue de réaliser le projet d'un local associatif dédié au club des aînés, il convient d'acquérir ladite parcelle.

La parcelle AL 78 est située Chemin de Gascour en Boisseuil, elle est constituée d'une surface de 573 m² et appartient aux consorts NICOLAS comme suit :

- madame et Monsieur Monique et Pierre NICOLAS, domiciliés Le Bourg, 87220 Boisseuil, usufruitiers,
- monsieur Paul NICOLAS, domicilié 10 Place de l'Eglise, 34160 Montaud, nu-propiétaire,
- madame Hélène NICOLAS, domiciliée 2 Rue de l'école de Mars, 92200 Neuilly sur Seine, nu-propiétaire,
- et Madame Marie-Laure NICOLAS, domiciliée 71 Rue de Pendaries, 81990 Le Sequestre, nu-propiétaire.

Vu le courrier des consorts NICOLAS en date du 12 janvier 2022 manifestant l'accord de la cession de la parcelle AL 78 à la commune pour un montant de 50 000 € et vu le courrier du Maire en date du 18 janvier 2022 entérinant la promesse de vente :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'acquisition de la parcelle AL 78 d'une surface de 573 m², située Chemin de Gascour, au prix de 50 000 €,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'acquisition,
- de mettre à la charge de la commune les frais de notaire engendrée par cette acquisition,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 17	CONTRE 0	ABSTENTION 6
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Philippe JANICOT

